

59^{ème} concours foire aux veaux

Solomiac, le mardi 18 février

La municipalité de SOLOMIAC, avec l'aide de la Maison de l'Elevage et en partenariat avec l'ADEL 32, organisera le mardi 18 février son traditionnel concours foire aux veaux.

En arrivant, l'animal est pesé et installé sous la halle, selon sa catégorie. Les transactions commerciales peuvent commencer avec des négociants toujours très intéressés par des veaux de qualité.

En parallèle, un jury d'éleveurs et de professionnels officie afin d'établir un classement des animaux présentés et de récompenser leurs propriétaires par une remise de prix en fin de matinée.

Pour combler «le petit creux», une dégustation gratuite de veau «Lou Béthêt» aura lieu pendant la durée du concours foire.

Chaque éleveur exposant se

verra attribuer, par veau présenté, un ticket numéroté qui lui permettra de participer au tirage au sort pour gagner un Louis d'or.

Règlement du concours

Les animaux seront répartis en 5 catégories :

- 1 - Section des veaux «bouchers»
- 2 - Section des veaux «d'élevage femelle»
- 3 - Section des veaux «d'élevage mâle de plus de 280 kg»
- 4 - Section des veaux «d'élevage mâle de moins de 280 kg»
- 5 - Section des veaux «Lou Béthêt»

Dans chacune des 5 sections, les veaux seront classés afin de déterminer un premier, un deuxième et un troisième prix, ceci en fonction du nombre d'animaux.

Un prix de championnat sera

ensuite délivré parmi le premier prix de chaque section.

Montant des prix :

- Premier prix : 60 €
- Deuxième prix : 45 €
- Troisième prix : 30 €
- Prix de championnat : prime de 60 € supplémentaire

Ordre des opérations :

- 8 H 00 à 9 H 00 : réception des animaux
- 9 H 00 : opération des jurys
- 11 H 00 : lecture du palmarès et remise des récompenses en présence des «officiels» (coupes et trophées).

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter :

- la mairie de SOLOMIAC -
Tél. : 05.62.65.01.02.

- la Maison de l'Elevage -
Tél. : 05.62.61.79.75.